

RETROCHAP

Rapport de gestion de l'année 2024 à l'Assemblée Générale 2025



(Rapport Moral) **Projet**

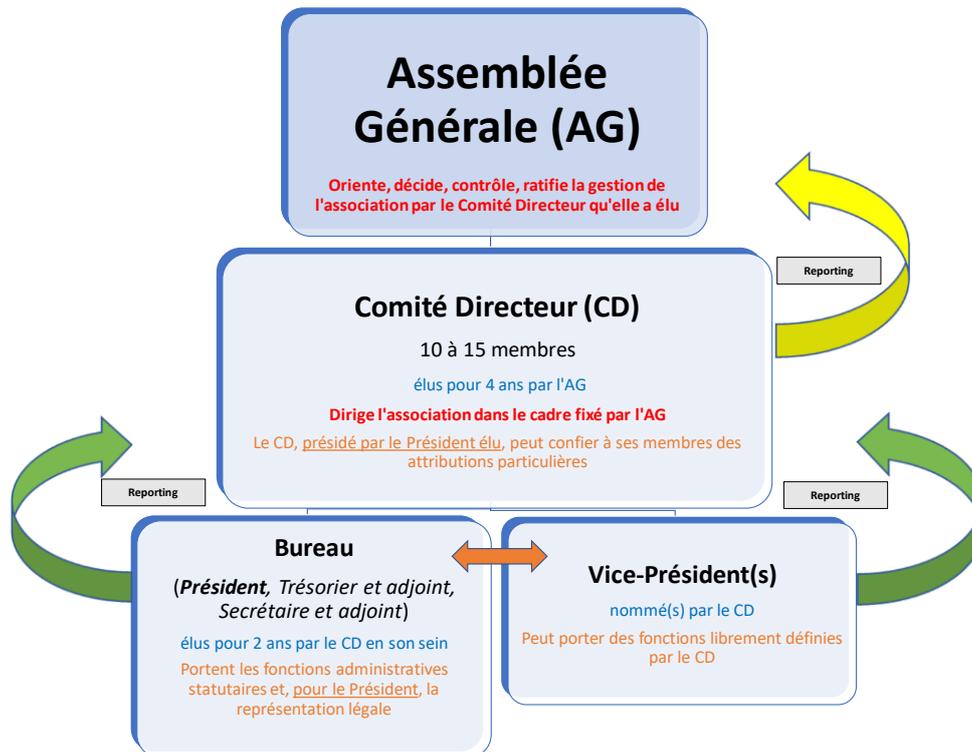
Les dispositions générales relatives à la gestion des associations prévoient la présentation par le Président d'un rapport sur la gestion de l'année écoulée. Ce rapport est soumis au vote lors de l'Assemblée Générale.

Les statuts de RETROCHAP stipulent dans l'article 9 relatif au rôle de l'Assemblée Générale : « Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de Direction et à la situation morale et financière de l'association ».

Le rapport sur l'activité de RETROCHAP durant l'année 2024 ainsi que le rapport financier font l'objet de documents distincts, également soumis au vote de l'Assemblée Générale.

1. Organisation administrative de l'association

Le schéma ci-dessous présente la chaîne décisionnelle articulée entre les organes statutaires de l'association.



Suivant les termes du premier alinéa de l'article 6 des statuts « *L'association est administrée par un Comité de Direction dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre dix et quinze* ».

Au cours de l'année 2024 le Comité de Direction était composé de treize personnes jusqu'au 18 décembre : Patrice ABGRALL, Raymond ADAMCZYK, Daniel BADAN, Alain BOBAULT, Claudine BOUTHELOUP, Denis DEMEULENAERE, Emmanuel DUBOIN, Nathalie JACQUART, Didier JOUSSET, Dominique JOUSSET, Laurent LEBAS, Jean-François MAIRE, Jean-Paul PRIEUR.

Sur les 15 candidats élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale le 11 février 2023 deux membres du Comité de Direction sont décédés : Robert TIXIER, Vice-Président et François COIRARD qui avait démissionné quelques jours après son élection.

Les membres du Bureau de l'association élus ou désignés par le Comité de Direction sont :

Raymond ADAMCYCK, Président

Patrice ABGRALL, Trésorier

Dominique JOUSSET, Trésorier Adjoint

Denis DEMEULENAERE, Secrétaire

Claudine BOUTHELOUP, Secrétaire Adjointe

Leur mandat, d'une durée de deux ans, qui a débuté le jour de l'Assemblée Générale 2023, prend fin le 1^{er} mars 2025, à l'issue de l'Assemblée Générale. Toutefois le mandat de Denis DEMEULENAERE prend fin le 28 février 2025 du fait de sa démission du Comité de Direction avec effet à cette dernière date.

Le Comité de Direction devra élire le 1^{er} mars 2025 en son sein et pour deux ans un nouveau Bureau de l'association.

Dominique JOUSSET nommé Vice-Président en 2023 par le Comité de Direction continue à porter cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au 1^{er} semestre 2027.

C'est donc un Comité de Direction composé de 13 membres qui a mené ses travaux durant l'année 2024, les délégations bancaires étant données par le Président Raymond ADAMCZYK au Trésorier Patrice ABGRALL et au Vice-Président – Trésorier Adjoint Dominique JOUSSET. Aucune autre délégation bancaire n'a été opérante au cours de l'année 2024.

2. Cooptation de trois nouveaux membres par le Comité de Direction

Les statuts de l'association stipulent dans son article 6 « Constitution du Comité de Direction » d'une part que le Comité de Direction est constitué de 10 à 15 membres et d'autre part qu'en cas de vacance le Comité de Direction pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Dans ce cas l'Assemblée Générale qui suit procède à leur remplacement définitif,

le mandat du membre remplaçant s'achève à la date de fin de mandat du membre qu'il remplace. Il s'agit d'une procédure de cooptation au sein du Comité de Direction élu pour 4 ans, en l'occurrence jusqu'à l'Assemblée Générale de 2027.

Au 18 décembre 2024, le Comité de Direction se compose de 13 membres du fait de la démission de François COIRARD et du décès de Robert TIXIER. Au 28 février 2025, le nombre de membres du Comité de Direction serait réduit à 12 du fait de la démission de Denis DEMEULENAERE prenant effet à cette date. Pour cette raison, conformément aux statuts, il y avait lieu de coopter trois nouveaux membres au sein du Comité de Direction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura à statuer, le 1^{er} mars 2025, sur cette cooptation.

En conséquence, le Président a proposé d'intégrer dans le Comité de Direction pour leurs compétences trois membres de l'association qui se sont portés volontaires, soit :

- Evelyne **GAUGUELAIS** sur le mandat de François COIRARD
 - Joël **GARNIER** sur le mandat de Robert TIXIER
 - Julia **REIG** sur le mandat de Denis DEMEULENAERE

Le Comité de Direction a décidé d'adopter la proposition du Président. A l'exception du mandat de Julia REIG qui prendra effet le 1^{er} mars au matin, les nouveaux membres ainsi cooptés ont intégré provisoirement le Comité de Direction jusqu'à confirmation par l'Assemblée Générale du remplacement définitif des trois membres sortants. Ainsi le Comité de Direction sera constitué de 15 membres, soit le nombre maximum fixé par les statuts.

3. Activité du Comité de Direction



Le Comité de Direction s'est réuni cinq fois en 2024 sur convocation du Président.

- Le 10 avril, un membre absent excusé, 13 points d'ordre du jour
- Le 25 juillet, un membre absents excusé, 7 points d'ordre du jour
- Le 27 août, deux membres absents excusés, 10 points d'ordre du jour
- Le 8 novembre, cinq membres absents excusés, 11 points d'ordre du jour
- Le 18 décembre, aucun absent, 11 points d'ordre du jour

Ce sont donc 52 points inscrits à l'ordre du jour des Comités de Direction sur lesquels les membres ont eu à travailler, débattre, émettre des avis et le plus souvent arrêter une décision.

Si le ratio de présence aux séances du Comité ne saurait attester de la qualité et de la pertinence des travaux menés, il constitue néanmoins un indicateur d'assiduité. Depuis la constitution du nouveau Comité de Direction en date du 11 février 2023, sur 150 membres convoqués on peut dénombrer au total 21 absents, tous excusés, soit un taux d'assiduité de 86 % identique en 2023 et 2024, toutefois non significatif les absents ayant contribué en amont des séances pour l'élaboration des dossiers présentés et également en aval pour la mise en œuvre des décisions.

Chacune des réunions du Comité de Direction a donné lieu à un compte rendu adopté lors de la séance suivante, seul le compte rendu de la séance du 18 décembre, dont un exemplaire a été adressé par le Président par mail à tous les membres du comité en date du 27 décembre, reste formellement à adopter lors de la prochaine réunion du Comité de Direction. Ces comptes rendus numérisés sont disponibles pour les membres de l'association.

Tout au long de l'année écoulée le rôle des membres du Comité de Direction ne s'est pas limité à la participation active aux réunions de l'instance. En effet lors de chaque manifestation, rallye, séjour, activité, notamment lors des expositions mensuelles de véhicules anciens et en particulier lors de la tenue du second salon de la restauration de véhicules d'époque, les membres du Comité se sont investis tant dans la préparation que dans le déroulement même de celles-ci.

Par ailleurs, chaque fois que nous avons été sollicités ou que nous étions solliciteurs, le Président et le Vice-Président ont représenté l'association vis-à-vis des élus locaux, des dirigeants d'autres associations, de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque, ou encore d'organiseurs privés d'animations en rapport avec l'objet de Rétrochap. A ces occasions d'autres membres du Comité ont souvent été présents.

Sans reprendre la liste des multiples points d'ordre du jour, il est possible de citer ci-après quelques points significatifs et d'extraire pour ceux-ci le compte rendu qui en a été fait.



Séance du 10 avril 2024

Organisation de la journée du 28 avril 2024 (RDV exceptionnel avec inauguration 402)

Dominique JOUSSET informe le comité des dernières opérations à mener sur la 402. La nouvelle dynamo fonctionne, la batterie se charge. Par ailleurs la reprise des petits défauts de peinture sur la carrosserie interviendra le 15 avril. Raymond ADAMCZYK indique que l'obtention du certificat d'immatriculation est suspendue à la réception de l'attestation FFVE, espérée prochainement.

Le Président lit en séance le programme détaillé de la journée du 28 avril qui a été envoyé par mail à tous les adhérents. Il complète avec quelques détails d'organisation relatifs aux emplacements des 402 et des « avant-guerre », poursuit en estimant à 70 le nombre d'invités. Dominique JOUSSET explique l'organisation de la buvette/restauration notamment pour la préparation des plateaux repas dont les prix iront de 12 € à 14 € selon la formule. Ces plateaux devront être réservés pour éviter un sur-approvisionnement.

Enfin Raymond ADAMCZYK a réalisé le projet de livret 402 dont la mise en page reste à réaliser et qu'il reste à imprimer. Il sera offert à quelques élus.

Restitution de l'avancement des travaux du groupe « Salon des métiers »

Le Président demande à chacun des membres du groupe de contacter avant le 28 avril les prospects qui leur sont affectés.

Emmanuel DUBOIN indique que les « Sœurs du Désert » et « Sérénité Auto » seront présents et que trois prospects ont donné leur accord pour une insertion dans le futur livret. Le secrétaire est chargé de préparer un bulletin de souscription/commande pour ces insertions.

Denis DEMEULENAERE informe le Comité que « Denis Rochard » a donné son accord pour la tenue d'un stand, que « GALIL » pourrait également venir (stand, conférence ou les deux ?) mais qu'il faudra lui rendre visite au préalable à Fondettes (agglomération de Tours). Par ailleurs un contact a eu lieu avec la délégation locale de la MAIF, assureur de Rétrochap, qui pourrait intervenir lors du salon et qu'il conviendra de revoir pour définir la prestation susceptible d'être fournie par cet assureur.

Dominique JOUSSET indique que « Atelier Multiservices » s'est engagé à participer au salon.

Séance du 25 juillet 2024

Situation comptable et financière au 30 juin

Sur invitation du Président Denis DEMEULENAERE présente en synthèse les points saillants de la situation comptable au 30 juin.

Au 30 juin 2024 le résultat ressort toujours excédentaire mais en recul par rapport à celui du mois précédent, soit 3 237 € contre 5 458 € au 31 mai.

Ce résultat ponctuel ne permet en rien à ce stade de tirer une quelconque trajectoire économique jusqu'à la fin de l'année 2024. En effet il reste nombre d'inconnues parmi lesquelles ... (l'explicitation des inconnues et des facteurs incidents est intervenue en séance)...

Compte tenu des éléments cités ci-dessus, la situation économique de Rétrochap au 30 juin semble en cohérence avec les perspectives du budget et n'appelle pas à des mesures correctives.

En vision budgétaire à fin juin, le budget de charges est consommé à hauteur de 60,4 % tandis que les produits sont enregistrés à hauteur de 64,7 %.

En termes de Trésorerie, au 30 juin l'association disposait d'environ 9 000 € de disponibilités en tenant compte de la facture qu'il reste à régler au titre des bodys arms vendus, ce qui correspond à son fonds de roulement moyen hormis les périodes où des acomptes sont perçus d'avance pour les séjours.

Séance du 27 août 2024

Organisation de la « Ligérienne »

Au 27 août 23 véhicules sont engagés avec 46 personnes, la clôture des inscriptions est fixée au 28 août au soir. Claudine BOUTHELOUP demande qu'on identifie bien les participants qui resteront le samedi soir pour le repas et l'hébergement. Dans la foulée et sur demande du Président Claudine poursuit sur l'organisation de l'accueil du 7 septembre à Tavers qui prévoit la remise d'un ticket pour prendre une viennoiserie et un café (ou thé, chocolat) au café « Chez Elles » situé sur la place du bourg. Parmi les particularités de la sortie, Claudine revient d'une part sur le franchissement des ponts, avec en particulier les difficultés qui résultent des sens de circulation et d'autre part sur la restauration tout au long du parcours et sur les hébergements réservés le samedi 7 septembre au soir qu'il serait bien de remplir intégralement.

Raymond ADAMCZYK fait circuler l'impressionnant dossier réalisé par Claudine qui, avec un « roadbook » très détaillé, comporte tout un dossier présentant pour chaque pont son image et en texte un développement de son histoire. Le Comité remercie Claudine BOUTHELOUP pour la réalisation de ce travail de grande qualité.

Séance du 8 novembre 2024

Point d'avancement organisationnel, technique du projet ACADIANE

Dominique JOUSSET expose la situation d'avancement de la restauration de l'ACADIANE acquise par le club en 2023 au prix de 700 €, valeur inscrite à l'actif du bilan de Rétrochap. Dominique JOUSSET indique que la restauration coûtera un peu plus cher que prévu du fait du choix d'un niveau de restauration à neuf. Au 8 novembre ce sont près de 3 000 € qui ont été engagés, ce qui laisse peu de frais résiduels à prévoir. D'ici la fin de l'année le moteur et la caisse pourraient être assemblés ce qui permettra d'entamer le chantier peinture au printemps.

Séance du 18 décembre 2024

Présentation et arrêté du projet de budget 2025 à soumettre à l'AG

Le projet de rapport, incluant les chiffrages du budget 2025, à soumettre à la prochaine Assemblée Générale a été transmis aux membres du Comité avec l'ordre du jour. Denis DEMEULENAERE en présente les principaux éléments dont notamment les incidences de la valorisation de la 402 et de son plan d'amortissement, ou encore l'hypothèse de valorisation à l'actif de l'Acadiane une fois restaurée.

Le projet de budget 2025 ressort en charges et en produits à 81 451,16 € contre 77 084,50 € pour le budget 2024, soit une progression 5,7 % en volume dans laquelle la variation des dotations aux amortissements, soit 4 200 € pèse pour 5,2 points. Les dotations aux amortissements n'impliquent aucun flux de trésorerie.

Les tableaux du projet de budget pour l'année 2025 sont présentés au regard du budget 2024. Le Comité arrête le budget 2025 en équilibre à un montant de 81 451,16 €.

4. Situation morale

Au 31 décembre 2024 RETROCHAP est à jour de l'ensemble de ses obligations déclaratives notamment auprès des services de la préfecture et sur les plateformes accessibles à tous notamment le « compte asso ».

Pour les activités qui le requièrent, en particulier les rassemblements de véhicules, l'association obtient les arrêtés municipaux qui s'imposent et respecte les restrictions sanitaires qui la concernent telles qu'éventuellement les gestes barrières et la vérification du passe sanitaire lorsqu'il est requis. Les mesures sanitaires et environnementales sont rappelées aux bénévoles, aux adhérents et au public à chaque occasion.

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, aucun élément laissant planer un doute de conflit d'intérêt quelconque visant un membre du Comité de Direction n'est apparu. Aucune rémunération fiduciaire ou en nature n'a été versée à un membre du Comité de Direction et aucun engagement en ce sens n'a été pris.

Comme les années précédentes, en 2024 seuls quelques frais de mission et de déplacements, principalement pour reconnaissance de sorties et de séjours, ont été remboursés sur justificatifs à des membres du Comité de Direction pour un montant total de 198,01 €.

D'autres remboursements sur justificatifs ont eu lieu à des membres du Comité de Direction ou à des adhérents lorsque ceux-ci, par commodité, ont réglé pour le compte et sur demande de l'association des achats de fournitures dans le cadre de ses activités, principalement en ce qui concerne la restauration de la 402 et celle de l'Acadiane.

Les comptes 2024 de l'association ont fait l'objet d'une vérification par Messieurs Dominique PERDOUX et Gilles HATTON, vérificateurs désignés par l'Assemblée Générale. Ils viendront en rapporter le 1^{er} mars 2025 devant l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'année écoulée.

Enfin, à la clôture de l'exercice l'association RETROCHAP n'est engagée dans aucun litige ou action judiciaire, en attaque ou en défense.



L'organisation et les principes de gestion exposés ci-dessus sont reconduits pour l'année 2025 qui verra toutefois la comptabilité migrer sur un logiciel homologué. Elle sera traitée par un des membres coopté au Comité de Direction en séance du 18 décembre dernier.

Le Président
Raymond ADAMCZIK